

COMMUNE LE THOU

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Délibération n° 2024-11-25-1

Décision modificative n° 6

Résumé : Suite à une cession d'un bien et à des dépenses supplémentaires pour l'opération de vidéoprotection, Monsieur le Maire propose la Décision Modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Opération 586 art. 21351	+ 1 500.00 €
Opération 582 art. 2158	+ 1000.00 €
Opération 590 art. 2128	- 1 000.00 €

Recettes

Chapitre 024	+ 1 500.00 €
--------------	--------------

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-11-25-2

Budget principal. Emprunt 2024

Résumé : Afin de financer une partie des investissements 2024, Monsieur le Maire propose de réaliser un emprunt de 100 000.00 €.

Après consultation de différents organismes bancaires, Monsieur le Maire invite à retenir la proposition commerciale de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes selon les conditions suivantes :

Nature du financement :	Prêt moyen long terme
Montant financé :	100 000.00 €
Durée (en mois) :	120
Nature du taux :	Fixe
Taux :	3.47 %
Périodicité de remboursement :	Trimestrielle
Type d'amortissement :	Amortissement progressif à échéances constantes
Frais de dossier – commissions :	250 €
Indemnité de remboursement anticipé :	Indemnité actuarielle (non plafonnée)
Conditions préalables de versement des fonds :	Versement des fonds en une ou plusieurs fois. Premier versement dans les trois mois suivant l'édition du contrat.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-11-25-3

Création d'un poste et modification du tableau des effectifs

Résumé : Afin de renforcer l'équipe technique, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mars 2025

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-11-25-4

Modification n°2 du PLUI h. Avis du Conseil Municipal

Résumé : La Communauté de Communes Aunis Sud lance une modification n° 2 de son Plan Local d'Urbanisme. Elle demande l'avis des communes membres. Avis favorable.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-11-25-5

Avenant à la convention d'adhésion au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations des sols

Résumé : La CDC instruit les autorisations d'occupation des sols. Désormais, l'instruction des demandes de déclaration et d'autorisations préalables en matière de publicité sera assurée par la CDC Aunis Sud.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Date d'affichage et publication sur le site internet de la commune du THOU, le **mardi 26 novembre 2024**